



SOMMAIRE

	Pages
Point 14 de l'ordre du jour	
Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (suite) :	1045
Point 15 de l'ordre du jour :	
Elections aux sièges devenus vacants dans les organes prin- cipaux (suite) :	
a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité	1057

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

*En l'absence du Président, M. Tomasson (Irlande),
vice-président, prend la présidence.*

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de l'Agence internationale
de l'énergie atomique (suite)**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) :
J'informe l'Assemblée que les changements apportés par le
représentant de l'Arabie saoudite, lorsqu'il a présenté le
projet de résolution A/34/L.8 à la séance précédente, ont
été insérés dans le document A/34/L.8/Rev.1, qui est en
cours de distribution.

2. M. PASTINEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] :
C'est pour moi un grand plaisir que de m'adresser à
l'Assemblée sous la présidence de M. Salim.

3. Une fois de plus, M. Sigvard Eklund, directeur général
de l'Agence internationale de l'énergie atomique [AIEA], a
bien voulu présenter à l'Assemblée le rapport annuel de
l'Agence pour 1978¹. Sa déclaration, de même que le
rapport, est un hommage éloquent rendu à l'Agence, qui
accomplit un travail si indispensable comme instrument de
la communauté internationale dans le domaine de l'utili-
sation pacifique de l'atome. Je ne peux en donner de
meilleure preuve qu'en citant un passage de la déclaration
faite ce matin par M. Eklund. Il a dit que "là où s'arrêtent
les garanties de l'AIEA et du Traité de non-prolifération, le
danger de prolifération commence" [52^e séance, par. 30].

¹ Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel
pour 1978*, Autriche, août 1979; communiqué aux membres de
l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/34/497);

4. Les fonctions de l'Agence et leur importance ont été
illustrées au cours des dernières années par le fait que
l'utilisation de l'énergie nucléaire a dû, de plus en plus, faire
face à une multitude de problèmes et de restrictions, qui
ont été d'ordre politique, social, d'environnement, et même
psychologique. Dans un certain nombre de pays, la question
de l'acceptation du public s'est située au premier plan de la
discussion publique. Dans beaucoup de pays, cette question
est devenue un problème majeur de la politique intérieure.
Malgré ces difficultés qui, de toute évidence, doivent être
résolues par les pays intéressés eux-mêmes, il n'en demeure
pas moins que, dans un avenir prévisible, l'énergie nucléaire
sera un élément nécessaire de la politique énergétique de
nombre de pays, dont le mien. Il est tout aussi évident que
le nombre de pays qui, dans l'avenir, devront fonder leur
politique énergétique — au moins dans une certaine mesure
— sur l'énergie nucléaire, va augmenter. Cela signifie que la
communauté internationale, de même que les autorités
nationales, devront être mieux équipées pour s'occuper des
différents problèmes que cette évolution entraînera : pro-
blèmes de sécurité des réacteurs, de gestion et d'élimination
des déchets, des services du cycle du combustible, et enfin
de la question fondamentale de la non-prolifération.

5. Il a été dit que, de toutes les matières premières, l'uranium
est la plus politique. On peut également dire que, de tous les
produits, c'est le produit le plus international. En réalité, on
peut à peine parler d'une autonomie nationale dans ce
domaine. Cela donne donc une grande responsabilité à
l'Agence, qui est la seule organisation internationale dotée
d'un mandat global dans le domaine de l'utilisation
pacifique de l'atome. Ce mandat, comme nous le savons,
englobe deux éléments inséparables et essentiels de tout
système de coopération nucléaire, c'est-à-dire l'aspect de
l'encouragement et l'aspect du contrôle ou règlement.

6. Il est naturel, par conséquent, que la communauté
internationale s'attende à être guidée par l'AIEA pour
beaucoup de questions qui la préoccupent actuellement.
Parmi ces questions se trouvent celles de la sécurité des
réacteurs et de la protection de l'environnement. Nous nous
félicitons des initiatives prises par M. Eklund de renforcer le
programme de sécurité de l'Agence, et nous l'appuyons
pleinement. Il est évident que les plus grands efforts
devraient être entrepris de manière à fournir des assurances
contre toute crainte raisonnable que l'utilisation de l'éner-
gie nucléaire fasse courir un risque excessif à la population
et à l'environnement dans les régions où sont situées les
installations nucléaires.

7. Le rapport annuel de l'Agence précise qu'aucune
preuve de détournement de matière nucléaire vers des fins
non pacifiques n'a été constatée en 1978. Il s'agit là d'une
déclaration de première importance. Nous notons égale-

ment le travail de l'AIEA — accompli ou en préparation — pour parvenir à suivre la croissance rapide des techniques nouvelles qui risquent de poser de sérieuses difficultés du point de vue des garanties des techniques et des méthodes.

8. Un effort international commun important, pour étudier les incidences des diverses stratégies du cycle de combustibles est sur le point de donner des résultats : l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire. La quantité impressionnante de travail que ces études ont exigée permet de mieux comprendre la résistance à la prolifération des cycles de combustibles et les besoins de sécurité découlant de ces constatations. L'Evaluation s'est également occupée de la question des assurances en matière de fournitures. Tout cela doit donc appuyer utilement les efforts qui sont faits pour faciliter l'utilisation de l'énergie nucléaire en prenant des garanties internationales efficaces.

9. Il est évident qu'en raison de son statut l'Agence est l'organe le plus approprié pour donner suite à beaucoup des conclusions de l'Evaluation. Cela s'applique tout particulièrement au développement des garanties et à de nouvelles solutions institutionnelles au problème des services du cycle du combustible. D'ailleurs, l'Agence a déjà commencé, sous forme de réunions d'experts, l'examen de la question de la gestion internationale du plutonium et de celle du combustible épuisé. En ce qui concerne la question des assurances en matière de fournitures, il semble qu'elle doive également tout naturellement relever de l'Agence.

10. A cet égard, je voudrais dire quelques mots au sujet des perspectives de la coopération internationale dans le domaine de l'énergie nucléaire en général. La deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est prévue pour le mois d'août ou de septembre de l'année prochaine, sera d'une importance décisive à cet égard, et ma délégation attache une importance considérable à sa préparation. Nous pensons que ses résultats pourraient permettre de renforcer le régime de la non-prolifération et faciliter en même temps une coopération accrue ainsi que des échanges dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Les constatations des études de l'Evaluation ont également une grande importance pour favoriser la coopération internationale dans ce domaine et éviter un détournement à des fins militaires. Une autre instance importante est la deuxième conférence sur l'énergie nucléaire et sur le cycle du combustible, qui doit être organisée par l'Agence, à Saïzbourg, en 1981. Il est difficile de concevoir une instance plus utile pour l'examen des questions concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

11. De l'avis de la délégation finlandaise, il serait particulièrement opportun d'étudier la possibilité de nouveaux efforts dans le domaine nucléaire, compte tenu de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui aura dans ce domaine une importance majeure. Pour notre part, nous comprenons qu'il s'agit là d'une des considérations qui devraient régir l'idée de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur l'énergie nucléaire, prévue initialement dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1977.

12. La position de la Finlande sur cette conférence a été définie dans sa réponse au Secrétaire général, en date du 10 août 1978². Ma délégation envisage une telle conférence à la lumière de deux objectifs fondamentalement liés l'un à l'autre. Nous reconnaissons pleinement la nécessité de favoriser la coopération internationale dans le transfert de matériaux, d'équipements et de techniques nucléaires. Cela constitue en effet un des objectifs principaux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*]. En même temps, nous voudrions souligner la nécessité d'améliorer et d'étendre d'urgence le régime de l'AIEA afin d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. Il s'agit certainement là d'objectifs complémentaires et non point contradictoires. Ces considérations ne seront certainement pas oubliées lorsque sera entrepris le processus consistant à définir le rôle d'une telle conférence et à en fixer la date.

13. Mais, indépendamment de cela, la coopération et l'assistance internationales peuvent et doivent être poursuivies et favorisées dans le cadre existant, que nous jugeons approprié à cette fin. Cela peut être réalisé par un accroissement substantiel des ressources mises à la disposition de l'Agence aux fins de l'assistance technique, ainsi que par une aide bilatérale accrue. Comme on peut le voir d'après le rapport annuel de l'Agence pour 1978, le volume total de l'assistance technique assurée par l'Agence aux pays en développement s'est élevé considérablement au cours de la dernière année. Il s'agit là d'une tendance que la délégation finlandaise estime tout particulièrement encourageante et nous espérons qu'elle se poursuivra avec une détermination plus grande encore à l'avenir. Dans ce domaine, comme dans d'autres concernant l'utilisation pacifique de l'atome, le rôle de l'AIEA et de son directeur général demeure d'importance capitale.

14. M. MARINESCU (Roumanie) : L'importance particulière du problème de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est mise en évidence par la place qui lui est accordée à l'Organisation des Nations Unies, par les actions qui y ont été entreprises en vue de développer la coopération internationale destinée à accroître la contribution de l'atome au développement de toutes les nations, à la réduction, voire à l'élimination des décalages qui existent entre les pays en développement et les pays développés.

15. L'examen du rapport de l'AIEA offre chaque année aux Etats Membres l'occasion d'exprimer leurs opinions sur les résultats de l'Agence et de proposer des mesures à même de renforcer les activités de cette importante organisation, dans l'intérêt de tous les membres de la communauté internationale, notamment des pays en développement qui cherchent des réponses adéquates aux problèmes vitaux dont la solution s'impose de façon impérative.

16. Les débats qui ont eu lieu jusqu'à présent sur les rapports de l'AIEA font ressortir également le souci des Etats Membres d'associer les activités liées à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques aux efforts visant à instaurer un nouvel ordre économique international qui présuppose le respect absolu de la pleine égalité des droits pour tous les Etats, de l'indépendance et de la souveraineté

² Voir document A/33/332.

nationales, de la non-ingérence dans les affaires des autres Etats et de la réciprocité des avantages.

17. Pour ce qui est du rapport de l'AIEA pour 1978, le Gouvernement roumain aura l'occasion d'exprimer en détail sa position lors de la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence, qui se tiendra en décembre prochain.

18. Nous aimerions faire à présent quelques considérations de principe sur l'activité déployée par l'Agence l'année passée, en faisant notamment ressortir les aspects sur lesquels elle devrait, croyons-nous, concentrer davantage son attention à l'avenir.

19. Tout comme les années précédentes, l'Agence a réussi, en bénéficiant toujours des qualités plus d'une fois reconnues de son directeur général, M. Eklund, à obtenir des résultats significatifs dans plusieurs secteurs importants. Mentionnons, à titre d'exemple, les efforts déployés par l'Agence en vue d'assurer la sécurité nucléaire et la protection de l'environnement et qui se sont matérialisés dans une cinquantaine de codes et de guides de sécurité nucléaire.

20. Il y a lieu de relever également certaines actions visant à appuyer les Etats Membres par le truchement du programme d'assistance technique. En ce qui concerne la Roumanie, l'Agence joue un rôle important dans la mise en œuvre d'un programme nucléo-énergétique et du programme de recherche coordonnée sur la sûreté radiologique du bassin du Danube et sur la radioécologie.

21. Sans diminuer la portée des résultats obtenus ou prévisibles, la Roumanie estime, comme beaucoup d'autres pays, que l'Agence doit accorder une importance accrue à l'accomplissement de sa tâche essentielle inscrite dans son statut, et qui consiste à promouvoir et à appuyer par tous les moyens l'industrialisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, particulièrement au bénéfice des pays en développement.

22. Ainsi que nous l'avons aussi souligné lors des précédents débats sur ce point, nous ne saurions souscrire aux tendances d'orienter toujours davantage l'activité de l'Agence vers l'exercice de la fonction de contrôle, aux dépens de la fonction d'octroi d'assistance technique visant à promouvoir les applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

23. Il est notoire qu'un nombre grandissant de pays en développement situent les applications de la physique et de l'énergie nucléaires parmi les domaines d'intérêt prioritaire pour leurs économies nationales. On connaît également l'importance grandissante des problèmes ayant trait à l'utilisation du combustible nucléaire dans les conditions de la crise énergétique mondiale, de l'augmentation incessante des prix du pétrole et l'intérêt attaché par les Etats Membres à la participation de l'AIEA au programme international de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire. L'importance de ce programme a été une fois de plus confirmée à la conférence qui s'est tenue en octobre dernier à Vienne pour faire le point des résultats obtenus au cours de la première année d'existence.

24. Il nous semble par conséquent que l'Agence devrait intensifier ses programmes d'assistance technique, accroître

les fonds destinés à l'élaboration et à l'exécution de certains projets d'envergure, échelonnés sur une période plus longue, au profit des Etats en développement. Elle devrait également soutenir de façon plus substantielle les programmes de construction de centrales nucléo-énergétiques et, en général, les programmes liés aux multiples applications des techniques nucléaires, dans l'intérêt du développement économique et social de ces pays.

25. D'une façon plus générale, nous estimons que l'AIEA peut épauler plus fermement les efforts visant à résoudre des problèmes majeurs de l'humanité, tels que l'énergie, l'alimentation, l'eau, la qualité de l'environnement, ainsi que des problèmes touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

26. Une autre mission particulièrement importante de l'Agence est celle de favoriser l'accès large et sans entraves de tous les pays et, en premier lieu, des pays en développement, aux technologies, aux matériaux et aux équipements nucléaires.

27. A cet effet, l'Agence, tout comme d'autres organisations internationales concernées, doit promouvoir au plus haut degré le principe selon lequel tous les Etats ont le droit inaliénable de mettre en œuvre des programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, selon les priorités, les intérêts et les besoins de chacun.

28. Sans affecter l'application de certaines règles généralement acceptables sur le plan international en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, il est de la plus haute importance, pour la coopération dans ce domaine, de respecter les options et les décisions de tous les Etats, d'éliminer les tendances à établir des monopoles en la matière, les obstacles sérieux qui persistent dans la voie du transfert libre des technologies liées à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

29. La nécessité de respecter les principes de la non-discrimination et du libre accès aux technologies nucléaires est le corollaire indispensable du droit imprescriptible de chaque Etat de mettre au point et d'entreprendre des programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément à ses priorités et à ses besoins, établis par leur libre choix.

30. Il faut tenir compte également du fait que, par sa nature même, la science est gouvernée par des principes généreux, humanistes, par l'idée que les succès obtenus dans le domaine scientifique et technologique doivent être à la portée de tous les peuples. Ainsi que nous l'avons déjà dit en d'autres circonstances, nous estimons que le fait de réserver l'accès à une série de découvertes scientifiques et techniques, surtout dans le domaine nucléaire, à un nombre restreint de pays, ou de faire de ces découvertes l'objet d'une politique de monopole, constitue une grave anomalie.

31. Lorsqu'on essaie d'exprimer certaines politiques ou pratiques de monopole, on invoque fréquemment le souci de la non-prolifération des armes nucléaires. Sans sous-estimer l'importance de la politique et des actions tendant à prévenir la prolifération des armes nucléaires, la Roumanie considère, comme bien d'autres Etats, que cette préoccupation ne doit affecter d'aucune manière l'exercice du droit

inaliénable de tous les Etats non dotés d'armes nucléaires de mettre à exécution leurs propres programmes d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

32. Tel est le sens des conclusions que l'Assemblée générale a consignées en maintes occasions, y compris à la dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement [voir résolution S-10/2], et nous sommes d'avis que l'AIEA se devra de promouvoir de la manière la plus conséquente les exigences de la très grande majorité des Etats du monde.

33. Les résolutions adoptées ces dernières années par l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de l'examen des rapports de l'AIEA contiennent des éléments de principe et des directives concrètes d'action qui sont d'une grande importance pour l'essor de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

34. Ainsi, par exemple, les résolutions 32/50, 33/3 et 33/4 de l'Assemblée générale réaffirment les principes qui constituent le cadre de la coopération internationale en la matière, au premier rang desquels se situe, comme il est naturel, le droit de tous les Etats de réaliser des programmes propres, d'avoir accès librement et sans discrimination aucune à la technologie, aux équipements et aux matériaux nécessaires aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

35. Dans toutes ces résolutions, on souligne également la nécessité de prendre des mesures concrètes visant à promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. On pourrait y parvenir en élargissant l'ordre du jour des réunions déjà prévues par l'AIEA, telle la Conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et sur son cycle du combustible, et en organisant aussi une ou plusieurs conférences, sous l'égide des Nations Unies, consacrées précisément à la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire au bénéfice du développement économique et social, notamment dans les pays en développement.

36. Répondant à l'invitation adressée aux Etats de faire connaître leurs opinions au sujet de telles mesures, la Roumanie a communiqué ses considérations concernant les objectifs et l'organisation de la conférence³. Elle a insisté sur la nécessité d'adopter des mesures concrètes en vue d'assurer le transfert libre et sans entraves des technologies nucléaires et d'instituer un régime préférentiel pour les pays en développement, dans leurs relations commerciales, techniques et scientifiques relevant du domaine nucléaire.

37. Il ressort des réponses fournies par d'autres Etats également que l'idée d'une conférence internationale est largement partagée, celle-ci étant considérée comme une action qui peut et doit stimuler la volonté politique des Etats, pour faire en sorte que les applications pacifiques de l'énergie nucléaire deviennent des éléments essentiels des programmes destinés à élever le niveau économique et social de tous les pays, notamment de ceux qui accusent du retard.

38. Un autre aspect important auquel l'Agence devra continuer d'accorder son attention est celui de l'améliora-

tion de ses structures dans le sens de la représentation adéquate de toutes les régions dans ses organes directeurs, dans le sens de la démocratisation de son activité. La constitution et le fonctionnement du Groupe des Soixante-Dix-Sept dans le cadre de l'AIEA aura sans doute des incidences positives sur l'orientation des activités de l'Agence vers l'adoption et la réalisation de mesures pratiques de nature à favoriser le développement de la coopération internationale dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

39. Nous exprimons la conviction que le présent débat de l'Assemblée générale et les documents qui seront adoptés, y compris le projet de résolution A/34/L.10, auquel la Roumanie s'est portée coauteur, apporteront une insigne contribution au renforcement du rôle de l'AIEA, au perfectionnement de ses activités, afin qu'elle puisse être à la hauteur des tâches toujours plus importantes qui lui incombent.

40. M. ANDERSON (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un grand plaisir pour moi que de m'adresser à l'Assemblée sur le rapport de l'AIEA. Comme les représentants le savent, le Gouvernement australien attache une importance considérable aux travaux exécutés par l'Agence en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous estimons que l'Agence est l'une des meilleures organisations du système des Nations Unies. Malgré les ressources limitées dont elle dispose, elle a montré qu'elle savait faire face à ses responsabilités. Il est peut-être important ici de rappeler les deux responsabilités principales de l'Agence. La première est la mise au point et l'application des garanties exigées en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres accords. La seconde est le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, y compris, notamment, l'octroi de l'assistance technique aux pays en développement.

41. Essentiellement en raison de la pénurie croissante d'énergie dans le monde, le rôle de l'Agence est de plus en plus important. On a calculé que les réserves connues d'énergie provenant de sources non renouvelables ne répondront pas à la demande. La seule source d'énergie non classique qui ait été mise au point et à l'épreuve, et qui puisse suppléer à cette pénurie, est l'énergie nucléaire. Le fait que l'on compte de plus en plus sur l'énergie nucléaire ne peut qu'accroître les responsabilités de l'Agence.

42. J'ai déjà dit que l'une des deux responsabilités principales de l'Agence est la mise au point et l'application de garanties exigées en vertu du Traité de non-prolifération. On ne saurait examiner la question des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sans examiner également celle de la prévention de la prolifération des armes nucléaires.

43. Le Gouvernement australien estime depuis longtemps qu'une adhésion universelle au Traité de non-prolifération constituerait le régime politique international le plus efficace pour empêcher une prolifération accrue des armes nucléaires. En même temps, l'Australie reconnaît pleinement l'importance qu'auraient pour de nombreux pays, y compris les pays en développement, des possibilités adéquates aux fins du développement pacifique de l'énergie nucléaire. La tâche à laquelle le monde doit donc faire face est de concilier le développement pacifique de l'énergie

³ *Ibid.*

nucléaire et la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Le Gouvernement australien, conscient de ces besoins urgents, a pris des mesures pour contribuer à résoudre ce problème.

44. L'Australie a décidé de continuer à extraire l'uranium australien afin de fournir, à des prix raisonnables, du combustible dérivé de l'uranium aux pays qui en ont besoin. En raison, cependant, de sa préoccupation à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires, la politique du Gouvernement australien est de limiter ces exportations aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité de non-prolifération et qui, par conséquent, satisfont aux exigences établies par l'AIEA et qui respectent les termes des traités bilatéraux spéciaux.

45. Les méthodes par lesquelles l'énergie nucléaire peut être développée sans porter atteinte aux objectifs de la non-prolifération sont actuellement à l'étude au sein de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire. Les résultats de cette étude, qui a été lancée en 1977, joueront un rôle crucial dans la prévention des dangers de la prolifération nucléaire inhérents à l'utilisation non contrôlée de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Conformément à sa préoccupation et à son désir d'apporter sa coopération pour répondre aux défis que pose l'utilisation non contrôlée de l'énergie nucléaire à des fins aux travaux de l'Evaluation. Nous pensons que, grâce à cette participation et à une réglementation stricte des exportations d'uranium australien, nous pouvons aider à instaurer un climat de confiance et à favoriser un commerce nucléaire stable, ainsi qu'une coopération internationale plus étroite sur les questions nucléaires. Notre souci primordial est d'assurer toutes les nations, y compris celles qui ne sont pas parties à nos contrats de ventes d'uranium, que l'uranium exporté par l'Australie ne sera utilisé qu'à des fins pacifiques et ne contribuera, ni ne sera utilisé, à des fins belliqueuses.

46. L'Australie continuera de suivre de près l'évolution des arrangements de coopération, lesquels sont vitaux pour instaurer la confiance et assurer un monde nucléaire sûr. Nous nous sommes engagés à contribuer aux efforts de l'Agence pour améliorer et développer les systèmes de garanties, ainsi que pour renforcer la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en ce qui concerne tout particulièrement l'assistance technique aux pays en développement.

47. La pratique de l'Assemblée qui consiste à adopter par consensus le projet de résolution sur le rapport annuel de l'AIEA est, à notre avis, d'une importance primordiale. Cette pratique témoigne de l'appui universel dont jouissent les activités de l'Agence, et nous insistons, par conséquent, pour qu'elle soit poursuivie.

48. Avant de terminer mes observations sur le rapport de l'AIEA, je dois dire que c'est pour moi un honneur que de pouvoir exprimer la reconnaissance du Gouvernement australien au Directeur général de l'Agence, M. Sigvard Eklund, pour les travaux que lui-même et ses collaborateurs ont accomplis durant l'année écoulée. Ils ont, ensemble, assuré l'efficacité de l'Agence.

49. Nous sommes saisis d'un deuxième projet de résolution [A/34/L.10] qui a trait à la réunion d'une conférence

sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social. Mon gouvernement a déjà eu l'honneur de répondre à la demande du Secrétaire général sur ce sujet [voir A/34/197], conformément aux termes de la résolution 33/4 de l'Assemblée générale.

50. L'Australie a, à maintes reprises, indiqué clairement qu'elle souhaitait que le plus large accord possible intervienne au sujet d'un cadre approprié pour la gestion et le fonctionnement du cycle du combustible nucléaire, y compris la mise au point, dans le temps, d'un consensus entre les pays nucléaires fournisseurs et les pays importateurs sur les conditions d'une non-prolifération devant s'appliquer à l'industrie nucléaire mondiale. L'Australie est fermement persuadée qu'une coopération internationale fructueuse dans ce domaine exige que l'on s'écarte de l'affrontement et de la division qui ont parfois caractérisé les discussions portant sur le cycle du combustible nucléaire et sur la non-prolifération. A cet égard, des progrès encourageants vers ce processus ont été réalisés au sein de l'Evaluation, qui doit achever ses travaux en février prochain.

51. Un autre événement qui également aura une influence considérable sur la mise au point de la base nécessaire pour consolider un consensus international sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et sur la non-prolifération sera la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Comme les délégations le savent, cette conférence devrait avoir lieu à Genève en août et septembre 1980.

52. L'Australie estime que le meilleur moyen, à court terme, de tirer parti de l'examen positif des questions qui ont caractérisé les délibérations de l'Evaluation est d'établir ce qu'on appelle des "blocs de construction". Ces "blocs de construction" permettront d'élargir les objectifs à long terme du consensus international sur les dispositions devant régir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et le renforcement des objectifs de la non-prolifération. Les exemples de ces "blocs de construction" comprennent d'éventuelles dispositions internationales pour le stockage du plutonium et la gestion du combustible épuisé — que l'Agence étudie actuellement — ainsi que la possibilité de rationaliser sur une base multilatérale les conditions de la non-prolifération qui sont maintenant appliquées de manière bilatérale.

53. Je voudrais indiquer clairement que l'Australie n'est pas opposée en principe à l'idée d'une conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Une telle conférence pourrait, au moment opportun, jouer un rôle important en facilitant l'apparition d'un consensus international plus large. Mais si la conférence avait lieu trop tôt et sans une préparation adéquate, on courrait le risque de voir réapparaître les difficultés du passé concernant ces questions et de ne pas parvenir à une conclusion satisfaisante. L'Australie pense, avec optimisme, que l'élaboration d'un consensus plus large est en bonne voie. Nous croyons, cependant, qu'avant de prendre une décision sur la tenue d'une conférence internationale nous devrions être en mesure de revoir et d'évaluer les progrès réalisés au cours des réunions internationales présentes et à venir.

54. M. RAZI AHMED (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, au nom de ma délégation, féliciter M. Eklund, directeur général de l'AIEA, et ses collaborateurs pour l'excellent rapport annuel qu'ils ont établi et dont nous sommes actuellement saisis. M. Eklund est à la tête de l'AIEA depuis plusieurs années et il en dirige les activités d'une façon remarquable. Ma délégation est certaine que, sous sa direction, l'Agence continuera d'accomplir de façon utile et efficace les tâches importantes qui lui ont été confiées dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

55. Je voudrais également exprimer la gratitude de ma délégation envers l'Agence pour l'aide et la coopération qu'elle a fournies jusqu'à présent à mon pays, pour le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Reconnaissant le rôle important de l'AIEA pour promouvoir la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, mon pays sera l'hôte de la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, qui aura lieu à New Delhi en décembre de cette année.

56. L'Agence a récemment mis en vigueur les directives révisées qui gouvernent l'octroi d'aide technique aux pays membres. Dès le début, l'Inde s'est opposée aux principes qui régissent les directives révisées, car ils sont non seulement discriminatoires mais aussi contraires aux dispositions du statut de l'AIEA. L'assistance technique devrait être libre de toute condition préalable restrictive et préférentielle. A la suite de l'adoption des directives révisées par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, l'Inde a annoncé son intention de renoncer à toute assistance technique de l'Agence. Cependant, mon pays continuera de participer au programme d'assistance technique en qualité de donateur.

57. Ma délégation voudrait manifester son insatisfaction du fait de l'importance accrue accordée aux aspects de la réglementation plutôt qu'aux aspects de la promotion dans les fonctions de l'Agence. L'humanité doit être protégée de la mauvaise utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires, mais l'Agence finance des activités limitées de non-prolifération plutôt que des activités globales de non-prolifération, lesquelles seraient nécessaires pour mettre fin à l'augmentation du nombre d'armes nucléaires. Ce déséquilibre se reflète dans les dépenses consacrées aux activités de garanties de l'Agence, qui ont augmenté de façon constante au cours des années sans qu'il y ait eu d'augmentation correspondante des dépenses consacrées à l'assistance technique accordée aux pays en développement. En fait, le budget de l'Agence pour 1980, s'il comporte une augmentation de 2,3 p. 100 de son programme de garanties, marque une réduction de 1,2 p. 100 dans toutes les autres activités, y compris l'octroi d'assistance technique. Ma délégation tient à exprimer son inquiétude face à la réduction envisagée des programmes de développement, tels que ceux des réacteurs nucléaires, de l'alimentation et de l'agriculture, et des sciences physiques, d'autant plus qu'il n'y a pas eu de réduction des dépenses de fonctionnement du siège permanent. Ma délégation espère que tous les efforts possibles seront entrepris pour éliminer ou, au moins, réduire le déséquilibre croissant entre les activités de réglementation et les activités de promotion de l'Agence.

58. Le projet de résolution A/34/L.8/Rev.1 fait une référence à une convention sur la protection physique des matières nucléaires. L'acte final de cette convention a été élaboré récemment à Vienne. Ma délégation tient à insister sur le fait que la portée de cette convention ne doit pas se limiter au matériel nucléaire réservé à des fins pacifiques mais doit également comprendre la quantité bien plus importante de matériel nucléaire consacrée à des fins militaires. La définition du transport nucléaire international dans cette convention aurait pu également être formulée de façon à ce que le transport à l'intérieur du territoire d'un Etat soit exclu du transport international.

59. Nous appuyons le projet de résolution A/34/L.8/Rev.1. Cependant, je voudrais proposer un bref amendement. Au dernier alinéa du préambule, après les mots "puissent bénéficier effectivement", nous voudrions ajouter les mots "de l'application des techniques nucléaires à des fins pacifiques ainsi que". L'alinéa se lirait donc comme suit :

"Ayant présents à l'esprit les besoins particuliers des pays en développement en ce qui concerne l'assistance technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique afin qu'ils puissent bénéficier effectivement de l'application des techniques nucléaires à des fins pacifiques ainsi que de la contribution de l'énergie nucléaire à leur développement économique".

Ma délégation espère que les auteurs du projet de résolution et tous les autres représentants acceptent cet amendement.

60. Nous reconnaissons l'importance du rôle de l'Agence et de son programme dans le domaine des activités de garanties nucléaires. Ce rôle a pris encore plus d'importance à la suite de l'accident de Three Mile Island, aux Etats-Unis. Un expert indien a participé récemment à une réunion d'experts organisée par le Directeur général de l'Agence pour mettre au point des mesures de sécurité supérieures. Compte tenu de l'importance qu'il attache à cette question, le Gouvernement indien a décidé de faire une contribution volontaire supplémentaire à l'Agence en 1979, afin que l'Agence puisse élargir ses activités de sécurité nucléaire. Nous sommes également disposés à mettre notre expérience à la disposition de l'Agence pour les mesures de sécurité.

61. Aux paragraphes 25 à 28 du rapport, le Directeur général a parlé de questions d'un intérêt spécial pour l'Assemblée générale des Nations Unies. Ma délégation connaît les défis auxquels nous devons répondre dans le développement de l'énergie nucléaire.

62. Avant de terminer, je voudrais donner à l'Agence l'assurance de l'appui constant de l'Inde et de sa coopération pour l'aider à résoudre les problèmes qui se posent à tous.

63. M. FRANCIS (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, je voudrais dire combien nous apprécions le travail effectué par l'AIEA, tel qu'il est décrit dans le rapport présenté aujourd'hui par le Directeur général de l'Agence, M. Eklund. Nous avons une dette de reconnaissance vers M. Eklund pour la façon remarquable dont il a dirigé l'Agence; il a joué un rôle de formation dans la croissance

de l'Agence, au cours de ces 18 dernières années, notamment dans le domaine de l'assistance technique aux pays en développement. Je tiens à réitérer l'engagement de mon gouvernement d'aider l'Agence dans son travail vital lié au développement et à l'administration de garanties nucléaires, à la promotion de la technique nucléaire à des fins pacifiques et à l'octroi d'assistance technique aux Etats en développement, membres de l'Agence.

64. D'après l'article II de son statut, l'AIEA a deux objectifs d'une importance égale. Ces objectifs sont "de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier", tout en assurant, dans la mesure de ses moyens, que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne contribue pas à la prolifération des armes nucléaires. En poursuivant ces buts, l'AIEA a mis au point un programme de garanties internationalement accepté. Elle a également cherché à encourager activement tous les Etats à ratifier le Traité de non-prolifération. La Nouvelle-Zélande est sincère lorsqu'elle appuie un régime efficace de non-prolifération. Nous nous félicitons des efforts de l'Agence dans ce sens. Nous sommes heureux de remarquer qu'elle a réussi à conclure des accords de garanties avec les Etats nucléaires et non nucléaires, qu'ils soient ou non parties au Traité de non-prolifération. La Nouvelle-Zélande a appuyé avec vigueur les efforts de l'Agence dans ce domaine et continuera de le faire. Nous saisissons cette occasion, cependant, pour en appeler à nouveau aux Etats qui n'ont pas encore adhéré au Traité de non-prolifération pour qu'ils le fassent le plus rapidement possible.

65. Je voudrais également saisir cette occasion pour dire quelques mots de la proposition yougoslave tendant à convoquer une conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et pour donner l'opinion de ma délégation sur le projet de résolution A/34/L.10. Mon gouvernement est particulièrement conscient de la nécessité de promouvoir, d'une façon coordonnée et responsable, la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous pensons qu'une conférence sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pourrait, en temps voulu, avoir un rôle utile à jouer pour aider à dégager un consensus international sur cette importante question. Nous croyons, toutefois, que la décision de convoquer une telle conférence ne devrait pas être prise avant d'avoir le résultat de l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire et de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité, sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que de la Conférence générale de l'AIEA, prévue pour 1981. Cela permettrait d'éviter un double emploi. C'est pourquoi ma délégation préférerait que, dans le projet de résolution, on emploie une formule qui ne fasse pas mention de la date de la conférence et qui demande simplement à l'Assemblée générale de continuer à suivre de près la question de la convocation d'une conférence internationale. Cela permettrait à l'Assemblée générale de revenir sur cette question, compte tenu des résultats des conférences qui doivent se dérouler auparavant.

66. Enfin, je voudrais une fois de plus déclarer que mon gouvernement est certain que l'AIEA continuera, dans l'exercice de ses activités, de favoriser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et que, dans le cadre de son

mandat, elle continuera de mettre en œuvre les garanties les plus strictes pour veiller à ce que la technologie nucléaire ne soit pas utilisée à des fins militaires. Elle peut être assurée de l'appui total de la Nouvelle-Zélande dans cet effort.

67. M. PEARSON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Comme au cours des années précédentes, le Canada est heureux de féliciter le Directeur général de l'AIEA pour le rapport annuel de l'Agence qui, cette fois, concerne l'année 1978.

68. Ce rapport annuel est présenté à l'Assemblée générale à un moment particulièrement difficile. Le besoin en énergie de toute origine est plus grand que jamais, mais beaucoup de pays ont manifesté une préoccupation accrue au sujet du danger que représente pour la santé, la sécurité et l'environnement, une prolifération nucléaire qui a tendance à augmenter dans plusieurs régions du monde. L'Agence, cherchant à atteindre le double objectif figurant dans son statut, a été pressée de réagir face à ces préoccupations. Le Gouvernement canadien voudrait saisir l'occasion pour exprimer au Directeur général sa reconnaissance pour les efforts de l'Agence dans ce domaine.

69. En ce qui concerne la tâche de l'Agence qui consiste à accélérer et à étendre le rôle de l'énergie nucléaire pour la paix, la santé et la prospérité dans le monde, le Canada est heureux de noter l'accent mis par l'Agence, dans ses programmes orientés vers le développement, sur des projets tendant à avoir un impact économique et social plus important. Nous avons noté également que l'assistance technique fournie par l'Agence aux pays en développement a augmenté d'une manière substantielle en 1978.

70. Le Canada souhaite également exprimer sa reconnaissance à l'Agence pour le travail qu'elle a accompli dans le domaine de la sécurité nucléaire. Au cours des cinq dernières années, l'Agence a préparé un ensemble complet de recommandations internationalement acceptées dans le cadre de son programme de normes de sûreté nucléaire concernant la sécurité des usines nucléaires. En 1978, 5 codes de bonne pratique et 11 guides de sécurité ont été publiés. Si la principale responsabilité pour la sécurité nucléaire relève des gouvernements nationaux, le Canada estime que le travail de l'Agence dans ce domaine est particulièrement utile pour les pays qui ont une capacité limitée en matière de mesures de sécurité nucléaire.

71. Je voudrais également féliciter l'Agence pour les efforts qu'elle a poursuivis dans le domaine des garanties. Le Canada estime que les opérations de garanties de l'Agence constituent un élément clef des efforts internationaux accomplis pour encourager la non-prolifération nucléaire. C'est pourquoi le Canada a appuyé et continuera d'appuyer fermement ce qui a été fait dans ce domaine. C'est pourquoi nous voudrions souligner que, dans ses conclusions, l'Agence mentionne qu'en 1978 n'a eu lieu aucun détournement de quantités significatives de matériel nucléaire garanti pour servir à la fabrication de nouvelles armes nucléaires ou à d'autres fins militaires ou pour la préparation de tout autre explosif nucléaire. Mon gouvernement se félicite également des renseignements selon lesquels un nombre croissant d'Etats, du fait de leur adhésion au Traité de non-prolifération ou à d'autres traités du même genre, soumettent toutes leurs activités nucléaires

aux garanties de l'Agence. Nous estimons que c'est là une mesure particulièrement importante pour assurer à la communauté internationale les garanties dont elle a besoin concernant la réduction des risques de prolifération nucléaire.

72. Le Canada reconnaît, bien entendu, les préoccupations parfaitement légitimes des membres de l'Assemblée concernant le transfert et l'utilisation des techniques nucléaires au développement économique et social et il est d'accord pour reconnaître qu'une conférence internationale consacrée à ce sujet serait un moyen valable de parvenir à une meilleure coopération dans ce domaine. Nous nous demandons cependant, comme d'autres l'ont déjà fait, s'il est opportun de prendre maintenant une décision au sujet du moment où se tiendrait cette conférence. Nous préférons qu'une décision ne soit prise qu'après les importantes réunions concernant l'énergie nucléaire qui doivent avoir lieu l'année prochaine et qui fourniront des rapports — nous pensons particulièrement à la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux résultats de l'Évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire. Nous notons également que l'Agence doit tenir une conférence sur l'énergie nucléaire en 1981.

73. En conclusion, je voudrais remercier une fois de plus M. Eklund pour la déclaration claire et franche qu'il nous a faite ce matin.

74. M. MULLOY (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des neuf États membres de la Communauté européenne, je voudrais remercier le Directeur général de l'AIEA, M. Eklund, pour son rapport très intéressant et riche d'informations sur les activités de l'Agence en 1978 et pour la façon remarquable et concise avec laquelle il en a fait l'introduction aujourd'hui. Ce rapport montre amplement les réalisations de l'Agence dans son double rôle qui est de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et de veiller au danger de prolifération des armes nucléaires.

75. Nous constatons que le rapport fait état d'une certaine préoccupation face à un ralentissement des engagements nouveaux réels en 1978 vis-à-vis de l'énergie nucléaire, compte tenu notamment de la situation mondiale actuelle en matière d'énergie. En ce qui concerne la Communauté européenne, le rôle de l'énergie nucléaire a été souligné au plus haut niveau politique, à la réunion du Conseil de l'Europe des chefs de gouvernement des Neuf, à Strasbourg, tenue les 21 et 22 juin derniers. Je cite la conclusion de cette réunion :

“Si l'on ne développe pas l'énergie nucléaire au cours des prochaines décennies, aucune croissance économique ne sera possible. Les programmes nucléaires doivent donc recevoir un nouvel élan vigoureux.”

76. Toutefois, le Conseil de l'Europe a également souligné que l'énergie nucléaire doit être utilisée dans des conditions qui assurent la sécurité des populations. La sécurité des installations nucléaires est une question qui est plus que jamais présente au premier plan du débat public sur l'énergie nucléaire. Veiller à la sécurité nucléaire constitue la responsabilité essentielle des autorités nationales, mais il faut aussi développer et étendre la coopération

bilatérale et multilatérale existant en la matière. Nous voyons là le rôle particulier de l'AIEA qui, au cours des années, a apporté une contribution importante à la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire par la mise au point de codes et de guides de normes de sécurité internationale ainsi que par des programmes de formation, de conseil, de recherche et d'information. Nous espérons que l'Agence continuera d'élargir et d'intensifier ses activités très utiles dans ce domaine, comme elle a déjà commencé à le faire cet été.

77. Le programme d'assistance technique de l'Agence a, au cours des années, acquis une très bonne réputation en ce qui concerne le transfert d'expériences et de connaissances dans le domaine nucléaire. Parmi les évolutions les plus constructives enregistrées dans le rapport, se trouve l'augmentation considérable du volume de l'assistance technique que l'Agence a fournie aux pays en développement. L'augmentation constante des demandes faites dans le cadre du programme d'assistance technique, de même que l'augmentation du nombre de pays qui présentent de telles demandes, sont des signes encourageants qui démontrent que l'énergie nucléaire et ses applications ne sont pas l'apanage de quelques pays isolés, mais sont de plus en plus exploitées par les pays en développement dans leur propre intérêt. Les États membres de la Communauté européenne se félicitent donc des mesures prises par l'Agence pour assurer une meilleure mise en œuvre de ce programme très important auquel, comme par le passé, ils continueront d'apporter une contribution non négligeable.

78. Le système de garanties de l'Agence joue un rôle essentiel dans le régime de non-prolifération international et, par conséquent permet d'assurer que le commerce et la coopération nucléaires se feront sans discrimination sur un plan international. Nous appuyons donc entièrement les efforts qui sont faits pour renforcer le système, notamment en essayant d'appliquer de la manière la plus large possible les garanties de l'Agence et en améliorant leur efficacité. Nous sommes heureux de noter la conclusion importante du rapport selon laquelle, en 1978 comme lors des années précédentes, la matière nucléaire, sous garantie de l'Agence, continue à être consacrée à des activités pacifiques, où son utilisation est justifiée. Nous partageons cependant l'inquiétude manifestée au paragraphe 10 de l'introduction au rapport, selon lequel il apparaîtrait une tendance que le nombre des États disposant d'installations nucléaires fonctionnant sans garanties tend à augmenter.

79. L'Évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire en est maintenant à son dernier stade. Nous sommes encouragés par la façon dont cette étude progresse. L'AIEA a apporté une précieuse contribution à l'Évaluation, qui est un exemple de coopération entre les pays fournisseurs et clients d'énergie nucléaire.

80. Les États membres de la Communauté européenne aimeraient marquer à nouveau leur reconnaissance de la précieuse activité de l'Agence dans la promotion de l'utilisation des radiations et des techniques radio-isotopes dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de la médecine, de l'industrie et de l'hydrologie. Nous nous félicitons de l'élargissement du Système international de documentation nucléaire d'avant-garde qui fournit un réseau mondial de données nucléaires. Nous reconnaissons

également le rôle important que le Centre international de physique théorique de Trieste de l'AIEA, dirigé par l'un des prix Nobel de 1979, M. Abdus Salam, a joué dans les progrès de la physique théorique. Chacune de ces activités prouve l'importance essentielle de l'Agence en tant que cadre de coopération internationale pour l'exploitation des sciences nucléaires et des techniques connexes, dans l'intérêt de tous.

81. Les Etats membres de la Communauté européenne continuent à appuyer l'initiative prise par l'Agence en vue de compléter le système de garanties existant actuellement par l'élaboration d'un système d'emmagasinement international de plutonium, conformément aux dispositions de son statut. Un tel système fournirait des assurances supplémentaires à la communauté internationale, selon lesquelles le plutonium issu d'activités nucléaires pacifiques ne serait pas détourné à des fins militaires, tout en restant à la disposition des Etats dans le cadre de leur politique énergétique nationale. A ce propos, nous exprimons l'espoir que le groupe d'experts consultants poursuivra ses discussions et parviendra à formuler dans un proche avenir des propositions appropriées permettant la mise en œuvre de l'article XII.A.5 du statut de l'Agence, de façon que le Conseil des gouverneurs puisse rapidement prendre une décision.

82. Nous voulons aussi montrer notre satisfaction devant la récente et heureuse conclusion de la négociation portant sur la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, qui sera présentée à la signature au siège de l'AIEA à Vienne et au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 3 mars 1980. Nous souhaitons à ce propos dire que nous apprécions la manière dont l'AIEA a contribué à l'élaboration de la Convention.

83. En conclusion, je voudrais remercier le Gouvernement autrichien de la générosité avec laquelle il a offert le nouveau siège permanent de l'AIEA, au Centre international de Vienne. Nous espérons que l'Agence, dans ses nouveaux locaux, continuera de travailler avec autant de succès pour promouvoir le développement pacifique de l'énergie nucléaire dans le monde, et je peux assurer son directeur général, M. Eklund, de l'entier appui des pays de la Communauté européenne dans sa tâche, comme par le passé.

84. M. NAIK (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, pour commencer, exprimer la satisfaction de la délégation pakistanaise devant la déclaration générale et riche d'informations qui a été faite par M. Eklund, directeur général de l'AIEA. Une fois de plus, il a renforcé notre conviction au sujet de l'importance de la technique nucléaire dans le développement économique et social, et du rôle que l'AIEA a joué et continue de jouer dans le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

85. Les besoins en énergie du monde, et particulièrement des pays en développement, croissent rapidement. Les nations du tiers monde doivent faire un saut quantitatif dans leurs capacités en énergie nucléaire si elles veulent arriver à atteindre un taux même modeste de croissance économique. Dans les décennies à venir, la puissance nucléaire demeurera la source complémentaire d'énergie la plus accessible, surtout pour les pays en développement qui

manquent de combustibles fossiles et d'autres formes d'énergie plus traditionnelles.

86. En ce qui concerne mon pays, l'augmentation de la puissance nucléaire est vitale pour son développement économique et social. Et comme l'a déclaré le chef de la délégation du Pakistan au cours du débat général de l'Assemblée générale le 1er octobre 1979 :

“En 1972, l'AIEA a fait une étude pour estimer les besoins en énergie du Pakistan et les meilleurs moyens de les satisfaire en combinant d'une manière optimale les diverses sources d'énergie. Cette étude concluait que le Pakistan devrait avoir, d'ici à l'an 2000, une puissance installée de 27 000 mgW s'il voulait arriver à l'objectif modeste de consommation de 700 kwh par habitant. A l'heure actuelle, la consommation par habitant au Pakistan n'est que de 160 kwh. Pour les pays pauvres d'Afrique, ce chiffre est de 300 kwh, la moyenne mondiale étant de 1 500 kwh. Pour les Etats-Unis, ce chiffre est de 10 000... L'étude de l'AIEA estimait que sur les 27 000 mgW qui seraient nécessaires d'ici à l'an 2000, pas plus de 11 000 pourraient provenir de l'énergie hydraulique, du charbon et des ressources en gaz du Pakistan; 16 000 mgW devraient provenir de l'énergie nucléaire.

“La facture pétrolière du Pakistan est passée de 60 millions de dollars en 1973 à 950 millions cette année, ce qui représente 43 p. 100 de nos gains en devises solides. Les pays industrialisés du monde ne dépensent guère plus de 10 p. 100 de leurs devises étrangères pour leurs importations de pétrole. L'énergie nucléaire apporte donc la seule réponse économique et pratique aux besoins en énergie du Pakistan.” [*15e séance, par. 94 et 95.*]

87. Il est cependant malheureux que, au moment même où l'énergie nucléaire est nécessaire de façon vitale et qu'elle doit être étendue à travers le monde, nous soyons les témoins d'une politique qui cherche à prévenir l'encouragement donné à cette alternative la plus accessible qui permette de franchir le cap énergétique. Le Pakistan est extrêmement préoccupé de certaines politiques et pratiques qui cherchent à imposer des restrictions inacceptables et discriminatoires sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier dans les pays en développement. L'argument selon lequel la croissance de l'énergie nucléaire conduirait à une prolifération nucléaire ou à des risques nucléaires d'autres sortes n'est pas appuyé par les faits. Le rapport de l'Agence indique qu'il n'y a aucun lien entre la croissance de l'énergie nucléaire et celle de la prolifération nucléaire. Comme le Directeur général de l'AIEA l'a fait remarquer dans sa déclaration liminaire de ce matin, et avec sa permission, je vais me permettre de le citer :

“Si danger pour l'humanité il y a, il n'est pas dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins de la production d'énergie électrique.” [*52e séance, par. 20.*]

88. La prolifération découle essentiellement des préoccupations en matière de sécurité des Etats, des tensions et des conflits qui existent en de nombreuses parties du monde. Elle ne saurait être prévenue par des restrictions d'ordre technique.

89. Bien que la promotion de l'énergie nucléaire ait une priorité plus élevée dans le statut de l'Agence que celle de ses activités en matière de garanties, le budget de l'Agence reflète toujours qu'elle est en faveur de ses fonctions de garanties et de réglementation. Cette année, la contribution de l'Agence à l'assistance technique n'a augmenté que de 1,7 p. 100, alors que les dépenses concernant les activités touchant aux garanties se sont accrues de 2,4 p. 100. Cette situation, à notre sens, est contraire aux recommandations adoptées à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement [*résolution S-10/2*], à propos de la promotion de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, contraire également aux dispositions d'autres résolutions de l'Assemblée générale, notamment de la résolution 32/50 adoptée par consensus.

90. Comme l'affirme la résolution 32/50, chaque Etat a le droit de mettre au point ou d'acquérir des techniques d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Cela comprend notamment les techniques avancées pour le recyclage du combustible nucléaire et les surgénérateurs qui permettent la meilleure utilisation du combustible. Dans une situation où les fournitures de combustible nucléaire deviennent de plus en plus rares, alors que le prix de l'uranium a augmenté de huit fois au cours des cinq dernières années et que l'on s'attend à une augmentation nouvelle, l'acquisition d'une autonomie, fût-elle modeste, est devenue indispensable pour tous les pays ayant des besoins substantiels d'énergie nucléaire. Ainsi que l'indique le rapport de l'Agence, la plupart des pays développés se sont lancés dans des projets tels que la construction d'usines de retraitement et de surgénérateurs, de manière à réduire la vulnérabilité de leurs pays aux approvisionnements et aux prix extérieurs et incertains du combustible. Il est tout à fait injuste que certains de ces pays refusent ces techniques aux pays en développement. A cet égard, je rappellerai l'importante décision prise à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue du 3 au 9 septembre 1979 à La Havane [*voir A/34/542, sect. I, par. 233*].

91. Il est temps que la communauté internationale fasse un effort concerté pour encourager l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ainsi que la coopération internationale dans ce domaine, comme le recommande la résolution 32/50 de l'Assemblée générale. Aux termes de cette résolution, l'Assemblée a décidé d'envisager la convocation d'une ou de plusieurs conférences internationales pour favoriser le développement de la technique nucléaire pacifique. Bon nombre d'Etats ont réagi favorablement à cette idée dans leurs réponses au Secrétaire général, conformément à la résolution adoptée l'an dernier par cette assemblée [*résolution 33/4*]. Une base suffisante existe maintenant pour que l'Assemblée générale prenne la décision de réunir une conférence sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

92. La délégation pakistanaise s'est par conséquent associée aux auteurs du projet de résolution A/34/L.10 qui a été présenté ce matin de manière si compétente par le représentant de la Yougoslavie [*52e séance, par. 97*]. Point n'est besoin de dire que ma délégation s'associe pleinement aux dispositions de ce projet de résolution, en particulier à sa recommandation selon laquelle l'Assemblée générale devrait décider de réunir en 1981 ou au début de 1982 une

conférence pour la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il importe que cette conférence ait lieu avant la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, afin qu'elle puisse fournir une contribution concrète à l'élaboration d'un consensus sur ce sujet important qu'est l'utilisation pacifique de la technique nucléaire.

93. L'objet de cette conférence est de renverser la tendance négative actuelle qui va à l'encontre de la promotion de la technique nucléaire pour la production d'énergie électrique et autres utilisations pacifiques, en d'autres termes, pour parvenir aux objectifs définis dans la résolution 32/50 de l'Assemblée. Dans sa réponse au Secrétaire général [*voir A/34/197*], le Pakistan a suggéré les termes précis du mandat de cette conférence. Celle-ci ne devrait pas être orientée une fois de plus vers l'examen des aspects touchant au contrôle et à la réglementation des utilisations pacifiques de la technique nucléaire, qui ont été discutés plus que suffisamment au cours de conférences récentes, y compris l'étude de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire qui, sans aucun doute, sera examinée à nouveau à la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

94. A cet égard, il convient de dire qu'aucun système de réglementation ne peut être véritablement efficace et durable tant qu'il a un caractère discriminatoire et partial dans son application. Le système actuel de garanties de l'Agence a fonctionné suffisamment bien, mais, comme nous le savons tous, il existe des inégalités flagrantes du point de vue de l'étendue, de la portée et du degré d'intrusion de ces garanties parmi les divers Etats non nucléaires. Une des conséquences de ces inégalités est que certains Etats, comme Israël et l'Afrique du Sud, auraient, dit-on, acquis la capacité de fabriquer des armes nucléaires. Le Pakistan a toujours été d'avis — et ce point de vue a été approuvé à l'unanimité dans la résolution 32/50 — que la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de la technique nucléaire devrait être placée sous les garanties universelles appliquées par l'intermédiaire de l'Agence sur une base de non-discrimination. C'est pourquoi nous espérons que l'Agence, dans ses efforts visant à renforcer le système des garanties actuel, accordera une attention particulière à l'élimination des caractéristiques discriminatoires du système, conformément aux recommandations contenues dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale.

95. Qu'il me soit permis, en conclusion, d'assurer à l'Assemblée que le Pakistan continuera d'accorder sa coopération pleine et entière à l'AIEA. Je voudrais également exprimer la fierté et la profonde satisfaction du peuple et du Gouvernement pakistanais à l'occasion de la remise du Prix Nobel de physique de 1979 à un Pakistanais éminent.

96. M. WINN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Gouvernement des Etats-Unis, je voudrais remercier M. Eklund pour la façon dont il a dirigé les activités de l'AIEA pendant de nombreuses années et pour le dévouement dont il a fait preuve dans la réalisation de ses objectifs. Mon gouvernement estime que l'AIEA est une organisation internationale essentielle pour tous, et

nous accordons la plus haute priorité à son programme tendant à permettre à l'humanité de jouir des utilisations pacifiques de l'énergie atomique tout en veillant à en empêcher tout détournement à des fins militaires.

97. Depuis l'accident de Three Mile Island, les Etats-Unis ont traversé une période difficile en matière d'énergie nucléaire; nous continuons toutefois de penser que l'énergie nucléaire apportera une contribution importante à la fourniture mondiale d'énergie, tant dans notre pays que dans d'autres régions du monde. Il est évident qu'il nous faut faire davantage dans le domaine de la sûreté nucléaire et nous appuyons fermement le Directeur général dans ses efforts pour étendre et renforcer le programme de sûreté nucléaire de l'Agence. Répondant à l'appel lancé par M. Eklund pour des contributions volontaires à cette fin, les Etats-Unis ont mis un expert à la disposition de l'AIEA, et d'autres contributions sont à l'étude. Nous prions instamment les Etats Membres qui le peuvent d'apporter également leur contribution.

98. Je voudrais réaffirmer le ferme appui des Etats-Unis au programme de garanties de l'Agence, pierre angulaire des efforts que déploient toutes les nations dans le domaine de la non-prolifération. Sans un appui constant et la coopération de tous les membres de l'AIEA pour assurer le succès du programme de garanties de l'AIEA, nos efforts en vue de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire — voire la paix et la sécurité du monde — seront compromis. Nous lançons un appel à nos collègues membres de l'AIEA pour qu'ils redoublent d'efforts dans le domaine des garanties et pour qu'ils coopèrent avec l'Agence en vue d'une application adéquate des garanties.

99. Nous nous félicitons de l'adhésion, cette année, de plusieurs pays au Traité de non-prolifération. C'est là, pensons-nous, une preuve de l'appui qu'apporte la communauté internationale à la cause de la non-prolifération et de l'acceptation la plus large possible des garanties de l'AIEA. Nous prions instamment tous les pays d'adhérer au Traité, surtout au moment où nous préparons la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité, qui aura lieu en 1980.

100. L'effort que nous devons déployer pour garantir la satisfaction, par l'énergie nucléaire, des besoins en énergie et pour minimiser les risques de prolifération nucléaire exige la plus haute compréhension et une bonne communication. C'est la raison pour laquelle nous apprécions considérablement le rôle de l'AIEA comme hôte de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, dont elle a facilité la création. C'est un effort des plus constructifs et nous pensons que l'AIEA est l'instance la plus appropriée où peut être entreprise une action dans le sillage de l'étude de l'Evaluation.

101. Les Etats-Unis reconnaissent l'importance du programme d'assistance technique de l'AIEA, auquel ils ont contribué, car ce programme garantit aux pays en développement les avantages qu'offrent les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le domaine de l'agriculture, de la médecine et du développement de l'énergie électrique. La haute priorité que les pays en développement accordent au programme d'assistance technique de l'AIEA témoigne de la contribution précieuse de l'Agence.

102. A cet égard, ma délégation voudrait également dire quelques mots au sujet de la proposition contenue dans le document A/34/L.10, tendant à convoquer une conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Les Etats-Unis sont favorables et participent activement aux efforts déployés en vue de renforcer la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en prenant pleinement en considération la non-prolifération. Nous ne pensons toutefois pas que la convocation, sous les auspices du système des Nations Unies, d'une autre conférence internationale sur la question des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, soit justifiée.

103. Pour de multiples raisons, nous pensons que le moment est mal choisi. Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ont fait l'objet de longs débats au sein de plusieurs réunions et conférences internationales, dont la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, et au cours des réunions de l'Evaluation, ces deux dernières années. La session extraordinaire consacrée au désarmement nous a donné l'occasion d'examiner toute une série de questions liées aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et a permis à certains gouvernements — dont le mien — de prendre des mesures spécifiques en vue d'encourager la coopération internationale dans ce domaine. L'Evaluation, qui se poursuit actuellement et continuera jusqu'au début de 1980, fournit une instance où peuvent se dérouler des échanges de vues entre les pays intéressés sur les questions les plus importantes liées aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En outre, les préparatifs en vue de la deuxième Conférence d'examen du Traité de non-prolifération, qui doit se tenir pendant l'été de 1980, sont en cours. Les débats qui se dérouleront lors de cette conférence donneront une autre occasion de poursuivre le dialogue international sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'AIEA envisage aussi de tenir une deuxième conférence internationale sur l'énergie nucléaire et son cycle du combustible en 1981. De l'avis des Etats-Unis, l'AIEA constitue le mécanisme international le mieux à même de favoriser la coopération nucléaire pacifique. La Conférence générale annuelle et le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, ainsi que les groupes d'experts, réunis sous les auspices de l'AIEA, sont des instances où l'on peut discuter de cette question et des possibilités d'influencer les programmes dans le but de satisfaire les besoins légitimes des pays en développement en énergie nucléaire. En outre, l'AIEA offre une variété de programmes, de réunions et de conférences qui visent à encourager les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et qui mettent particulièrement l'accent sur le monde en développement.

104. Je voudrais, pour conclure, réaffirmer que les Etats-Unis sont en faveur des objectifs que vise le renforcement de la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, mais qu'il y a d'autres possibilités de discussion de cette question dans d'autres instances et qu'il n'est pas nécessaire d'envisager pour l'instant une nouvelle conférence.

105. M. ADENIJI (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, je tiens à commencer ma déclaration en remerciant le Directeur général de l'AIEA,

M. Eklund, de la déclaration qu'il a faite à la séance précédente en présentant le rapport de l'Agence.

106. Le développement de l'énergie nucléaire semble traverser une période cruciale. L'opposition croissante aux centrales nucléaires dans plusieurs pays n'a malheureusement pas été apaisée par l'accident survenu récemment à la centrale nucléaire de Three Mile Island. Cependant, la pénurie d'énergie, que l'on prévoit dans le monde et qui suivra vraisemblablement le gaspillage actuel du pétrole et l'épuisement rapide de cette source d'énergie si précieuse qui en résulte, a souligné encore plus l'importance que revêt l'énergie nucléaire en tant que source capable de combler le vide qui sera créé. Nous espérons que cette réalité, en ce qui concerne la situation de l'énergie, ne sera pas perdue de vue par ceux qui s'opposent à la création de centrales nucléaires. Ma délégation accepte le point de vue exprimé ce matin par le Directeur général, selon lequel il faut souligner cette réalité à l'Assemblée générale étant donné son caractère représentatif.

107. La responsabilité immense de l'AIEA dans un monde affamé d'énergie est par conséquent évidente. Au moyen de la promotion et de la réglementation, l'Agence doit chercher à faire en sorte que l'excellent "dossier sûreté" des centrales nucléaires – excellent malgré l'accident de Three Mile Island – se maintienne au même niveau. L'Agence doit également veiller à ce que les bénéfices de cette ressource d'énergie soient largement partagés et que le danger de la prolifération des armes nucléaires soit écarté.

108. Ma délégation a pris note avec intérêt des activités de l'Agence dans ces divers domaines au cours de l'année passée. L'élaboration de nouveaux codes et guides de sécurité et l'accent placé continuellement sur la sûreté nucléaire dans le programme de formation de l'Agence devraient, pensons-nous, recevoir un nouvel élan de manière à rassurer ceux qui s'opposent à cette forme d'énergie. D'une manière générale, nous sommes d'accord avec le Directeur général pour dire que l'historique de la sûreté des centrales nucléaires a été bon.

109. Pour que les avantages de l'énergie nucléaire soient plus largement répartis, ma délégation a toujours préconisé que l'on insiste davantage sur les activités d'assistance technique de l'Agence, en augmentant l'objectif fixé pour le fonds volontaire et en améliorant les délais de mise en œuvre des projets approuvés.

110. Ma délégation note avec intérêt que l'aide accordée par l'Agence a augmenté au cours de l'année écoulée. Il y a encore beaucoup à faire, surtout si l'Agence veut respecter l'observation faite par le Directeur général, l'année dernière, à l'effet que, pendant bien des années à venir, la grande majorité des pays en développement membres de l'Agence tirera profit surtout des emplois secondaires des techniques nucléaires dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de la médecine et de l'hydrologie. Comme ma délégation l'a dit à cette occasion, nous pensons que même ces emplois secondaires, si on leur donne suffisamment d'ampleur, peuvent avoir une importance vitale pour le développement des pays en développement⁴.

111. Un autre élément a été présenté, il y a deux ans, lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution 32/50 sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social. Bien que cette résolution envisage la convocation d'une ou de plusieurs conférences internationales, elle reconnaît également l'importance du rôle que joue l'AIEA dans la promotion de l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Etant donné le large appui qu'a suscité l'idée de convoquer une telle conférence, ma délégation estime qu'il est opportun, pour l'Assemblée, d'adopter le projet de résolution A/34/L.10, qui a été présenté ce matin par le représentant de la Yougoslavie. Nous ne voyons aucun conflit entre une conférence de ce genre et la deuxième conférence du type de la Conférence de Salzbourg prévue par l'AIEA.

112. L'aspect de réglementation du mandat de l'Agence prend de plus en plus d'importance au fur et à mesure que la communauté internationale se préoccupe davantage de la question de la non-prolifération des armes nucléaires. Ma délégation est tout à fait d'accord avec ce qu'a dit le Directeur général ce matin :

"Si danger pour l'humanité il y a, il n'est pas dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins de la production d'énergie électrique; il provient des armements nucléaires et du risque de leur prolifération."
[52e séance, par. 20.]

113. Le rôle de l'Agence dans la prévention de la prolifération est souligné, bien entendu, par l'importance qu'elle attache aux activités relatives aux garanties. A cet égard, ma délégation a toujours soutenu l'Agence lorsqu'elle s'est acquittée de cette partie du mandat, même si nous insistons toujours pour qu'elle accorde une attention égale à l'aspect "promotion" de ce mandat.

114. En ce qui concerne les activités de garanties de l'Agence, ma délégation ne peut qu'exprimer ses craintes devant le refus continu du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud de placer son programme nucléaire critique sous le régime de garanties de l'Agence.

115. Il y a deux ans, la communauté internationale a été stupéfiée d'apprendre que l'Afrique du Sud se préparait à faire un essai d'armes nucléaires dans le désert du Kalahari. Il y a une semaine, on a rapporté publiquement que l'Afrique du Sud avait procédé à une explosion nucléaire, le 22 septembre. Cette nouvelle est tellement importante, eu égard à la réaction mondiale devant les programmes nucléaires en général, que ma délégation estime qu'elle mérite une attention considérable de la part de l'Agence, laquelle avait d'ailleurs jugé pertinent de consacrer quelque attention à l'accident de Three Mile Island. La campagne contre l'énergie nucléaire ne peut que se renforcer devant la capacité de l'Afrique du Sud d'acquérir l'arme nucléaire, capacité qui découle de la collaboration que reçoit ce pays, soi-disant à des fins pacifiques, de la part de certains membres importants de l'Agence.

116. Etant partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Nigéria a toujours attiré l'attention de l'Agence sur le danger que représente l'Afrique du Sud. Nous avons toujours été persuadés que, pour défendre sa politique d'*apartheid* universellement condamnée, le régime sud-africain serait capable de recourir à des mesures

⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières, 41e séance, par. 93.

désespérées pour menacer les autres pays et exercer contre eux un chantage. La nouvelle concernant l'explosion d'un engin atomique par l'Afrique du Sud justifie donc nos demandes persistantes tendant à ce qu'il soit mis fin à toute coopération ou collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) prend la présidence.

117. Lorsque, il y a trois ans, ma délégation avait insisté pour que l'Afrique du Sud soit exclue des rangs en tant que membre désigné pour l'Afrique au sein du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, c'était, en partie, parce que nous pensions que l'Agence ne pouvait se permettre d'être associée si étroitement avec le régime d'*apartheid*. Nous avons été heureux de voir que le Conseil a pris la décision qui convenait à cet égard, et que l'Afrique du Sud a été en effet exclue des rangs en tant que membre désigné pour l'Afrique au sein du Conseil. Nous pensons que le moment est maintenant venu pour l'Agence de prendre une nouvelle mesure. Nous estimons que le régime d'*apartheid* devrait maintenant se voir obligé de soumettre l'ensemble de son programme nucléaire — et nous soulignons : "l'ensemble de son programme nucléaire" — à des garanties générales, faute de quoi, sa présence continue au sein de l'Agence devrait faire l'objet d'un examen extrêmement poussé.

118. Ma délégation pense que la prochaine session de la Conférence générale de l'Agence fournira l'occasion de prendre certaines mesures décisives sur le problème que pose la duplicité de l'Afrique du Sud en matière nucléaire, situation qui porte atteinte directement au mandat de l'Agence. Il ne s'agit plus là d'une question politique, mais d'une question étroitement associée au mandat de l'Agence.

119. Pour terminer, ma délégation espère que la prochaine Conférence générale de l'Agence, qui doit avoir lieu dans un pays en développement, reconnaîtra l'intérêt constant que portent les pays en développement dans leur ensemble à la question des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous espérons que la Conférence générale se montrera à la hauteur de ses responsabilités en adoptant la proposition selon laquelle il conviendrait d'accroître modérément, c'est-à-dire d'un siège chacun, la représentation de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, au sein du Conseil de l'Agence.

120. M. DÍEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation prend la parole pour parler très brièvement de l'important travail accompli par l'AIEA sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire par tous les membres de la communauté internationale.

121. Sous la compétente direction du Directeur général, M. Eklund, qui, ce matin, a présenté le rapport pour 1978 et nous a mis au courant des activités de l'Agence pendant l'année 1978, l'Agence est devenue un instrument de première importance pour encourager la coopération internationale dans la transmission et l'utilisation de la technique nucléaire afin d'aider le progrès économique et social de tous les pays, notamment les pays en développement.

122. Comme nous l'avons fait en d'autres occasions, mon pays tient à réaffirmer sa conviction que le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et le droit qu'a

chaque pays à l'élaboration de programmes répondant aux exigences nationales, sont des droits inaliénables de tous les Etats. Ces droits ne doivent être ni limités, ni entravés; au contraire, comme l'a justement fait l'AIEA, ces droits doivent être constamment favorisés grâce à la fourniture d'une assistance technique, d'une formation et de toutes autres facilités dont les pays en développement ont besoin dans ce domaine. C'est pourquoi nous appuyons également la recherche de nouveaux systèmes et de nouveaux moyens pour aider les Etats dans les domaines de la réglementation nucléaire et de la formation de personnel, ainsi qu'en ce qui concerne la collaboration dans les cas d'urgence.

123. Mon pays maintient des liens de coopération avec l'Agence, notamment par le truchement de la Commission chilienne de l'énergie nucléaire, laquelle a récemment eu l'honneur d'accueillir le Directeur général de l'Agence, M. Sigvard Eklund. Nous tenons une fois de plus à dire notre reconnaissance pour l'assistance que nous a accordée l'Agence.

124. Pour terminer, ma délégation tient à exprimer son appui à la tenue d'une conférence internationale en vue de favoriser la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous appuyons également le projet de résolution A/34/L.8/Rev.1 concernant le rapport de l'AIEA pour l'année 1978. Ce projet reflète en outre la reconnaissance de la communauté internationale pour les travaux accomplis par l'Agence en vue de favoriser l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

125. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour ce débat. Je tiens à informer l'Assemblée que les auteurs du projet de résolution A/34/L.10 ont demandé que le vote sur ce texte soit remis à plus tard. Par conséquent, nous prendrons simplement une décision sur le projet de résolution A/34/L.8/Rev.1 et sur l'amendement qui y a été proposé dans le document A/34/L.11.

126. Etant donné que l'amendement présenté par l'Inde dans le document A/34/L.11 a été accepté par les auteurs du projet de résolution, nous allons prendre une décision sur le projet de résolution A/34/L.8/Rev.1, comportant l'amendement de l'Inde [A/34/L.11]. Puis-je considérer que l'Assemblée adopte le projet de résolution tel qu'il a été amendé ?

Le projet de résolution A/34/L.8/Rev.1, tel qu'il a été amendé, est adopté (résolution 34/11).

127. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous reprendrons l'examen du point 14 de l'ordre du jour à une date qui sera communiquée.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (*suite) :**

a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

128. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va reprendre l'élection d'un membre non

* Reprise des débats de la 50e séance.

permanent du Conseil de sécurité appartenant au groupe des Etats d'Amérique latine pour un mandat de deux ans commençant le 1er janvier 1980.

129. Après les tours de scrutin non décisifs qui ont eu lieu lors des 47e, 48e et 50e séances plénières, tenues les 26 et 30 octobre 1979, l'Assemblée va procéder à un nouveau tour de scrutin — le vingtième.

130. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, ce tour de scrutin est le premier d'une série de trois tours ne portant que sur Cuba et la Colombie, pays qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages au troisième tour de scrutin libre. Les bulletins de vote vont être distribués.

131. Je me permets de rappeler aux représentants que tout bulletin de vote où figurera tout autre nom que ceux de Cuba ou de la Colombie sera déclaré nul, le tour de scrutin étant limité à ces deux Etats.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

132. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 17 h 10; elle est reprise à 17 h 20.

133. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	144
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	144
<i>Abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	142
<i>Majorité requise :</i>	95
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	77
Colombie	65

134. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Aucun des deux pays n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Assemblée générale va poursuivre le vote et procéder à un deuxième tour de scrutin limité. Comme pour le scrutin précédent, les seuls pays dont les noms peuvent figurer sur les bulletins de vote sont Cuba et la Colombie. Les bulletins de vote qui porteront le nom d'autres pays seront déclarés nuls. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

135. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 17 h 25; elle est reprise à 17 h 35.

136. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	146
<i>Bulletins nuls :</i>	1
<i>Bulletins valables :</i>	145
<i>Abstentions :</i>	3
<i>Nombre de votants :</i>	142
<i>Majorité requise :</i>	95
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	78
Colombie	64

137. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Aucun des deux pays n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Assemblée générale va poursuivre le vote et procéder à un troisième tour de scrutin limité. Comme pour le scrutin précédent, les seuls pays dont les noms peuvent figurer sur les bulletins de vote sont Cuba et la Colombie. Les bulletins de vote qui porteront le nom d'autres pays seront déclarés nuls. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

138. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 17 h 40; elle est reprise à 17 h 50.

139. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	147
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	147
<i>Abstentions :</i>	3
<i>Nombre de votants :</i>	144
<i>Majorité requise :</i>	96
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	78
Colombie	66

140. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Aucun pays n'ayant, après le troisième tour de scrutin limité, obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Assemblée générale va procéder à un tour de scrutin libre, conformément à l'article 94 du règlement intérieur.

141. Pour ce scrutin libre, tout Etat membre du groupe des Etats d'Amérique latine peut être candidat à l'exception, bien entendu, de la Bolivie, dont le mandat vient à expiration, et de la Jamaïque, qui est déjà membre du Conseil de sécurité. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

142. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 18 heures; elle est reprise à 18 h 10.

143. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	147
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	147
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	146
<i>Majorité requise :</i>	98
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	80
Colombie	60
Mexique	2
Argentine	1
Guatemala	1
Honduras	1
Sainte-Lucie	1

144. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aucun pays n'ayant obtenu la majorité requise lors du premier de cette série de tours de scrutin libre, l'Assemblée va procéder à un deuxième tour de scrutin libre. Comme auparavant, au cours de ce scrutin libre, tout Etat Membre du Groupe des Etats d'Amérique latine peut être candidat à l'exception, naturellement, de la Bolivie et de la Jamaïque. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

145. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 18 h 15; elle est reprise à 18 h 20.

146. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	148
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	148
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	147
<i>Majorité requise :</i>	98
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	79
Colombie	93
Sainte-Lucie	2
Argentine	1
Chili	1
Mexique	1

147. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le deuxième de cette série de tours de scrutin libre n'étant pas décisif, l'Assemblée va procéder au troisième tour de scrutin

libre. Comme auparavant, au cours de ce scrutin libre, tout Etat Membre du groupe des Etats d'Amérique latine peut être candidat à l'exception, bien entendu, de la Bolivie et de la Jamaïque. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

148. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 18 h 30; elle est reprise à 18 h 35.

149. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	147
<i>Bulletins nuls :</i>	1
<i>Bulletins valables :</i>	146
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	145
<i>Majorité requise :</i>	97
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	80
Colombie	61
Mexique	1
Nicaragua	1
Paraguay	1
Sainte-Lucie	1

150. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Après ce troisième tour de scrutin libre non décisif, l'Assemblée va procéder au premier d'une série de trois tours de scrutin limité, conformément à l'article 94 du règlement intérieur. Ce tour de scrutin ne porte plus que sur les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix, à savoir Cuba et la Colombie. Les bulletins de vote vont être distribués.

151. Je rappelle aux représentants que tout bulletin où figurera le nom de tout autre pays que Cuba et la Colombie sera déclaré nul, le scrutin étant limité à ces deux Etats.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

152. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 18 h 45; elle est reprise à 18 h 50.

153. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	146
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	146
<i>Abstentions :</i>	3
<i>Nombre de votants :</i>	143
<i>Majorité requise :</i>	96

Nombre de voix obtenues :

Cuba	80
Colombie	63

154. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aucun des deux pays n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Assemblée générale va poursuivre le vote et procéder à un deuxième tour de scrutin limité. Comme pour le scrutin précédent, les seuls pays dont les noms peuvent figurer sur les bulletins de vote sont Cuba et la Colombie. Tout bulletin qui portera le nom d'un autre pays sera déclaré nul. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

155. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 19 heures; elle est reprise à 19 h 10.

156. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	143
<i>Bulletins nuls :</i>	1
<i>Bulletins valables :</i>	142
<i>Abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	140
<i>Majorité requise :</i>	94
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	80
Colombie	60

157. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aucun des deux pays n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Assemblée générale va poursuivre le vote et procéder à un troisième tour de scrutin limité. Comme pour le scrutin précédent, les seuls pays dont les noms peuvent figurer sur les bulletins de vote sont Cuba et la Colombie.

Tout bulletin qui portera le nom d'un autre pays sera déclaré nul. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

158. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 19 h 15; elle est reprise à 19 h 20.

159. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	144
<i>Bulletins nuls :</i>	1
<i>Bulletins valables :</i>	143
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	142
<i>Majorité requise :</i>	95
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	80
Colombie	62

160. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le troisième tour de scrutin limité n'a pas été décisif. Aujourd'hui, il y a eu neuf tours de scrutin non décisifs. Avec les tours de scrutin précédents, nous arrivons au total de 28 tours de scrutin. Dans ces conditions, il me semble que nous avons besoin de plus de temps pour réfléchir. En conséquence, je me propose, avec l'assentiment des membres de l'Assemblée, de reporter l'examen de ce point à une date ultérieure. Si l'Assemblée accepte cette proposition, une fois que les consultations voulues auront eu lieu, la date de la séance au cours de laquelle l'Assemblée générale reprendra l'examen de ce point sera annoncée.

161. Si je n'entends pas d'objections, j'en conclurai que l'Assemblée accepte que cette procédure soit suivie.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 h 25.